

LETTRE D'INFORMATION – MAI 2024

**France
services**

EN DIRECT DE VOTRE EFS

Evolution des permanences avec des avocats conseils

Depuis plusieurs mois, avec le CDAD 38, nous vous proposons un lundi par mois, des RDV téléphoniques avec les avocats conseils du barreau de Bourgoin-Jallieu.

Ces RDV évoluent et vont être maintenant réalisés en visio au sein de l'EFS de la Valdaine.

RDV obligatoire auprès de l'EFS.

RAPPEL : des permanences de la DGFIP (impôts) à l'EFS

La campagne de déclaration des revenus a débuté.

Comme l'année dernière, notre partenaire des impôts sera présent à St Geoire en Valdaine.

Deux matinées de permanence sont proposées dont une est déjà complète (le 3 mai). Il est encore temps de vous inscrire pour le 14 mai. RDV obligatoire auprès de l'EFS.

INFOS DE NOS PARTENAIRES



Comment faire une demande de procuration de vote ?

Les élections européennes se tiendront le **9 juin 2024**. Si vous êtes absent ou si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance. Elle doit être inscrite sur liste électorale. Le jour du vote, la personne que vous avez désignée devra se rendre à votre bureau de vote pour voter à votre place. La demande de procuration peut se faire en ligne ou via un formulaire papier (disponible à l'EFS).

Complémentaire Santé Solidaire : plafond de ressources relevés

Si vous avez des ressources modestes, vous pouvez bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire (C2S) pour être aidé dans vos dépenses de santé. Selon le niveau de vos revenus, le dispositif est gratuit ou payant. Le plafond de ressource, pour y être éligible, a été relevé.

Plus d'informations : [Prestations sociales -Les plafonds de ressources pour bénéficier de la complémentaire santé solidaire ont été relevés | Service-Public.fr](#)

NOS COORDONNÉES : 04 56 26 16 26 - efs@paysvoironnais.com

PROCHE DE VOUS,

PROCHE DE CHEZ VOUS